

L'administration fédérale s'était préparée au confinement total, même après le renoncement du Conseil

GESTION DE CRISE:

« PHILIPPE BOEGLIN

Epidémie » Au moins autant de morts que lors d'une saison de grippe, de très nombreuses hospitalisations, des licenciements par milliers, des secteurs économiques au plus bas, et des milliards de dépenses pour les caisses publiques. L'épidémie mondiale de la maladie respiratoire Covid-19 a fait très mal à la Suisse. Pour jeter un regard dans le rétroviseur, nous avons obtenu, via la loi sur la transparence, les procès-verbaux des séances de l'état-major Protection de la population, un organe de crise réunissant principalement les hauts responsables de l'administration fédérale. La lecture de ces documents fait ressortir certains éléments.

1 Un confinement total pas si éloigné

La phrase d'Alain Berset reste dans toutes les mémoires. Le 20 mars, au plus fort de l'épidémie de coronavirus, le ministre de la Santé déclare: «Nous ne faisons pas de politique spectacle!» Certains ont adoré, d'autres abhorré. La déclaration-choc portait sur un thème très sensible: le confinement total. Le Conseil fédéral venait d'en discuter. Il avait finalement décidé d'y renoncer. Pas question d'interdire à chacun de sortir de son domicile, sauf raison impérieuse, et d'imiter des pays comme la France. L'idée semblait avoir été éliminée. Définitivement.

Pas tout à fait. Lors de sa séance du 23 mars, l'état-major Protection de la population aborde le sujet. Ses procès-verbaux démontrent qu'un sauf-conduit, une «autodéclaration», était en préparation. Ce papier était destiné à être présenté à la police par celle ou celui qui serait sorti de chez lui en cas de confinement total. Il aurait attesté qu'un impératif (aller travailler, s'occuper d'une personne dans le besoin) l'obligeait à quitter son domicile.

Durant la séance, l'Office fédéral de la police (fedpol) déclare avoir «élaboré

un document et le mettre à disposition, au cas où l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) n'aurait encore rien préparé». L'OFSP, placé sous la tutelle du conseiller fédéral Alain Berset, répond avoir «également préparé un document. Celui-ci est pour le moment conservé sous clé, pour ne pas créer d'inquiétude.»

Une semaine plus tard, le 30 mars, le sujet revient sur la table. «Fedpol attire l'attention sur le fait que la sanction doit être intégrée dans le document, au cas où l'ordonnance Covid-19 serait modifiée. Le document devrait être impérativement diffusé et publié simultanément à l'interdiction de sortie du domicile.» L'Office fédéral de la santé publique ajoute qu'«une bonne solution est recherchée avec fedpol à ce propos.»



«Nous ne faisons pas de politique spectacle»

Alain Berset

Est-on passé à deux doigts du confinement généralisé? Dans l'administration fédérale, et dans l'entourage du Conseil fédéral, on minimise. L'OFSP dit que la mesure n'a été envisagée que «dans le sens d'une planification éventuelle pour le cas où la situation aurait continué à se détériorer fortement». Certains assurent en outre qu'une assignation à résidence n'a jamais été imminente au sein du gouvernement.

2 Une ambiance lourde au pic

En pleine crise sanitaire, les autorités se doivent de garder leur calme. Ce principe, les responsables de la Confédération se sont dans l'ensemble attachés à l'appliquer lors de leurs apparitions devant les médias. Le 16 mars toutefois, la tension monte dans les coulisses. Le même jour, le Conseil fédéral déclare la «situation extraordinaire» au sens de la loi sur les épidémies, et ferme restaurants, bars, lieux de loisirs, etc. Derrière la façade communicative faite de sérénité, l'ambiance s'alourdit parmi les décideurs de l'administration.

Au cours de la séance du 16 mars, le directeur de l'état-major Protection de la population émet une déclaration débarrassée de la retenue fédérale habituelle, et enjoint les autres directeurs «d'économiser ce qui leur reste de nerfs». Il souligne également que «la cohésion est à présent particulièrement importante, malgré la fatigue qui s'installe». Il appelle à faire le lien entre «la plus grande distance possible du point de vue épidémique et la cohésion du point de vue sociétal».

Plus loin, le responsable à l'OFSP Patrick Mathys qualifie la situation en Suisse de «très sérieuse. Il faut partir de l'idée qu'elle s'aggraverait et deviendrait pire qu'en Italie.» Ce sombre présage ne se confirmera heureusement pas. Mais la semaine du 16 mars met les nerfs à vif. Le «M. Coronavirus» d'alors, Daniel Koch, déclarera devant la presse que les chances de survie sont très minces pour les patients placés en soins intensifs. Heureusement encore une fois, ce constat «à chaud» se révélera en grande partie erroné.

C'est palpable, l'introduction du semi-confinement constitue aussi un choc pour les directeurs de la Berne fédérale. Qu'elle paraît loin, la réunion du 24 février, où tous les participants se sont serré la main à l'encontre des précautions sanitaires, comme le fait remarquer le représentant du Service de renseignement de la Confédération. »

Selon l'Office fédéral de la santé publique, le confinement généralisé n'a été envisagé que «dans le sens d'une planification éventuelle». Keystone



Des soins pour tous les enfants

Primes » Les enfants devraient pouvoir être soignés même si leurs parents ne paient pas leurs primes d'assurance-maladie. Par 137 voix contre 45, le Conseil national a donné son aval hier à une motion en ce sens d'Angelo Barrile (ps, ZH).

Sept cantons tiennent des listes noires de mauvais payeurs de primes qui n'ont droit qu'aux prestations d'urgence. Si des parents figurent sur ces listes, leurs enfants en paient les conséquences et les caisses ne remboursent plus leurs traitements médicaux, sauf en cas d'urgence. Des traitements médicaux ou des vaccinations ont déjà été refusés pour cette raison, a défendu Angelo Barrile. C'est une situation honteuse pour un pays comme la Suisse, a-t-il dénoncé.

Inscrire des enfants sur les listes noires contrevient à la Convention relative aux droits de l'enfant. Selon l'Unesco, le

droit de bénéficier du meilleur traitement médical possible est un droit fondamental de l'enfant. Tous les enfants qui vivent en Suisse doivent avoir le même accès aux soins médicaux, indépendamment de leur origine et du statut socioéconomique de leurs parents.

Pour Verena Herzog (udc, TG), ces listes noires ont montré leur efficacité. L'élue UDC y voit un «signe de solidarité» évitant de pénaliser les personnes qui paient leurs primes. Le modèle développé dans son canton permet par ailleurs de mettre en place un suivi personnalisé des assurés, a-t-elle souligné.

Ce projet était soutenu par le Conseil fédéral. Alain Berset a souligné que la question des listes noires reviendrait au parlement: la commission de la sécurité sociale du Conseil des Etats a mis en juin en consultation un projet visant à les supprimer. »

ATS

LABORATOIRES

TARIFS À REVOIR

Les prix des analyses de laboratoire devraient diminuer en Suisse. Le Conseil national a adopté une motion visant à les réduire à la charge de l'assurance de base. Les prix pratiqués en Suisse sont plus élevés que dans les pays limitrophes. Ils sont jusqu'à trois fois plus coûteux selon les prestations. ATS

RELIGION

RÉFÉRENDUM À NEUCHÂTEL

L'UDC neuchâteloise a annoncé hier qu'elle lançait un référendum contre la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses, comme elle l'avait laissé entendre. Le Grand Conseil a adopté début septembre cette loi malgré l'opposition de l'UDC et d'une très grande majorité du PLR. ATS

Pour un soutien aux crèches

Coronavirus » Le Conseil national a approuvé hier une aide aux crèches publiques mises en difficulté par la pandémie.

Les crèches publiques devraient aussi être soutenues financièrement face aux conséquences économiques de la pandémie de Covid-19, selon le National qui a adopté hier par 117 voix contre 67 une motion de sa commission. Le Conseil des Etats doit se prononcer sur un texte similaire de sa propre commission.

Le texte demande d'élargir l'aide de la Confédération aux structures subventionnées par les cantons ou les communes, voire exploitées par les pouvoirs publics. Actuellement, seules des institutions privées d'accueil extrafamilial bénéficient de l'aide d'urgence.

Mais il y a une inégalité de traitement, a expliqué Valérie

Piller Carrard (ps, FR) pour la commission. Une crèche constituée en association de droit privé peut avoir droit aux crédits Covid-19 même si elle est subventionnée par les pouvoirs publics. En revanche, celles gérées par un comité placé sous l'égide de la commune ne peuvent pas y prétendre.

20 millions

Le coût estimé de cette aide supplémentaire aux crèches

Les crèches en Suisse romande sont plus particulièrement menacées car la plupart des places d'accueil sont publiques, généralement de la compétence des communes. Or toutes les structures sont

confrontées aux mêmes difficultés. Seule l'UDC s'est opposée à cette extension. Le Conseil fédéral argue aussi que l'accueil extrafamilial des enfants est en premier lieu de la compétence des cantons et des communes. Il leur appartient ainsi d'assumer leur responsabilité dans une situation de crise et de couvrir les pertes engendrées.

Une aide aux institutions publiques engendrerait des coûts supplémentaires d'environ 20 millions. Interpellé, le ministre des Assurances sociales Alain Berset a en outre estimé difficile de prolonger une loi prise sous le droit d'urgence alors qu'on en est sorti. Mais un chemin sera trouvé, a-t-il assuré.

La validité de l'ordonnance d'urgence échoit au 16 septembre. Le parlement a décidé d'octroyer 65 millions de francs dans ce cadre. » ATS

fédéral. Au pic de l'épidémie de Covid-19, la tension et l'inquiétude étaient palpables parmi les décideurs

L'ENVERS DU DÉCOR



DES TESTS BIEN RARES

Les infrastructures et le matériel de test étaient totalement insuffisants au début de l'épidémie.

Impossible d'oublier le patron de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui, à la mi-mars, scande «Test, test, test!» et appelle les Etats à multiplier le dépistage pour isoler les porteurs du coronavirus et freiner la contagion. Ce souhait ne sera jamais vraiment exaucé, par manque de matériel. Au pic de l'épidémie, la demande surpasse l'offre.

Les échanges au sein de l'état-major Protection de la population illustrent cette problématique, déjà abondamment débattue. Le 24 février, un jour avant le premier cas officiel repéré en Suisse, la Conférence des directeurs cantonaux de la santé ne sait pas où les tests peuvent être effectués (!):

elle le demande en plénum, et l'Office fédéral de la santé publique lui répond que le dépistage est prévu dans les «grands hôpitaux universitaires» (au nombre de cinq) et «5-6 laboratoires privés». Cela fait peu de sites, et ce sera rapidement critiqué par une foule de scientifiques et de médecins.

La Suisse doit acheter des tests en masse. Responsable à l'Office fédéral de la santé publique, Patrick Mathys reconnaît durant la réunion du 2 mars qu'il devient «toujours plus difficile dans le monde entier d'acquérir des kits pour les tests de laboratoire, et cela va nous amener à changer de stratégie concernant les personnes à tester en priorité». En effet, comme de nombreux pays, la Suisse va vite limiter l'accès aux tests, et les réserver entre autres aux patients à risque et au personnel de santé.

Pour certains experts, les autorités sanitaires suisses s'y sont prises trop tard. Elles auraient dû anticiper, puisque l'épidémie est connue depuis le début de l'année. En face, le ministre Alain Berset et son Office fédéral de la santé publique se sont toujours défendus. «Effectivement, au mois de février le diagnostic primaire n'était pas établi de manière étendue sur tout le territoire. On parle d'un virus nouveau, dont les premières séquences n'ont été publiées qu'à la mi-janvier. Développer un diagnostic de qualité puis le diffuser au sein du pays prend du temps», avance Daniel Dauwalder, porte-parole à l'OFSP. Aujourd'hui, les tests se sont multipliés. «Actuellement, environ nonante laboratoires envoient des déclarations d'analyses de laboratoire à l'OFSP.» >>

PBO

DES MASQUES EN QUANTITÉ RESTREINTE

L'essentiel a été dit sur les masques en Suisse. Sans apporter de nouveautés sur le fond, les procès-verbaux de l'état-major Protection de la population permettent de plonger dans l'envers du décor. Le 2 mars, alors que le coronavirus n'est arrivé que depuis une semaine, les hauts fonctionnaires constatent déjà que «les stocks sont, selon le type de masques, restreints et ne suffisent que pour tenir une, respectivement cinq semaines».

Le 16 mars, au plus fort de l'épidémie, l'état-major demande aux unités adminis-

tratives, donc à l'ensemble des services de la Confédération, de redonner les masques en leur possession afin qu'ils puissent être distribués au sein des hôpitaux et établissements de soins (!). Un à trois exemplaires par personne peuvent être conservés.

L'Administration fédérale des douanes fait part de son «inquiétude», notamment parce que son homologue autrichienne bénéficie, elle, de masques de protection. Le directeur de l'état-major appelle tous les fonctionnaires «à la raison». PBO

PUBLICITÉ

TELLEMENT BON QU'ON INVENTE DES FÊTES.

3 x 1 kg
12.90
17-40
Riz long grain 10 min.
Uncle Ben's

6 x 75 cl
45.-
58.-
Nero Avola-Syrah Lumà
Terre Siciliane
DOC 2019

1 kg
2.75
4-60
Pruneaux
de Suisse

19.90
kg 34-40
Filets royal de cabillaud frais
du pacifique nord-est, 200 g +

29.70
kg 36-20
Entrecôte de bœuf frais faux-filet Resto
env. 1.2 kg, de Suisse/
Allemagne/Autriche

2000 actions chaque semaine

Offre valable jusqu'au samedi 19 septembre 2020

ALIGRO

Matran, Sion, Chavannes-Renens, Genève, Schlieren